



Avenir des CETE et STC

Réunion du 14 sept. 2011 entre le **Cabinet**
et les **Organisations Syndicales**

Compte-rendu Cfdt

Pour le Ministère : BERTEAUD (dircab adjoint), FERRAND (conseiller social),
VALLA (adjoint au DRI), JUNG (sous-directeur DRI) WEICK (adjoint sous-directeur)
+ 2 responsables de SG/DRH ; 1 responsable de SG/SPES

Les quatre OS (organisations syndicales) **CFDT, CGT, FO, UNSA**, étaient représentées.

Délégation CFDT : HERVOCHON (permanence), RAMBAUD (Certu), BOUIN (Cete Ouest),
FOURMIGUÉ (Cete Méd - rédacteur).

FERRAND : ouvre la réunion (*en attendant M.BERTEAUD*), excuse Mme BREHIER (DRI) et invite aux déclarations préalables.

La CFDT fait la déclaration suivante :

Monsieur le Directeur adjoint du cabinet de la Ministre, Mesdames, et Messieurs, Camarades,
La CFDT souhaite réagir au travers cette déclaration d'une part sur la méthode des négociations en cours pour un nouveau dispositif scientifique et technique (**NDST**) et d'autre part sur le fond au niveau des missions et activités du (des) futur(s) organisme(s), ainsi que sur le rapport d'audit du CGEDD sur le RST.

A-La méthode

Par courrier en date du 26/07, la CFDT vous a formalisé ses amendements et ses propositions suite à la réunion du 18 juillet dernier. Nous avons notamment proposé l'ajout d'un thème relatif à la gouvernance et à la participation des collectivités locales.

Dans votre relevé de décisions, vous proposez d'inclure ce thème dans la réunion 5 du calendrier de négociation fixée le 04/10. Ce thème est noyé dans un ODJ dense qui ne répond pas à nos attentes. Nous réitérons donc notre revendication d'une réunion thématique spécifique et à part entière sur ce sujet majeur qui aura forcément des répercussions sur la nature des missions et du statut de ce NDST.

B-Le Fond

Les missions et modalités d'actions du nouvel organisme scientifique et technique :

La CFDT avait proposé des amendements à votre note de travail, sur différents chapitres. Sur le chapitre « Vocation », nous avons proposé d'ajouter 5 items. Aucun n'a été retenu par l'administration, pourquoi ? Sur le chapitre "Missions", nous sommes plutôt satisfaits sur la modification apportée relative au domaine du champ de compétence. Enfin, sur le chapitre « Actions », l'administration n'a pas retenu nos 2 amendements complétant le champ d'actions sur les économies d'énergie et Agenda 21. Pourquoi ?

C- Le rapport d'audit CGEDD sur le RST

La CFDT partage une bonne part du diagnostic de ce rapport relatif à l'effondrement du RST ex-Équipement, en raison non seulement de la décentralisation, mais surtout du désengagement de l'État.

L'absence de vision pour organiser le RST en laissant seules les collectivités locales est également un constat lourd soulevé par cet audit. Ce rapport conforte l'initiative des personnels du CERTU (pétition intersyndicale qui ne vous avait pas fait "plaisir") sur les craintes de l'avenir de leur service.

La CFDT met en avant 2 points de désaccord majeurs sur l'analyse et les conclusions de cet audit :

1- L'ingénierie est la grande absente de l'analyse de ce rapport. Or, nous estimons que le RST sans ingénierie publique conduit à la déqualification du personnel. Cette mission d'ingénierie doit être approfondie car elle est indissociable des domaines de l'expertise, de la méthodologie et de la recherche appliquée.

2- Ce rapport souligne la nécessité d'une analyse fine des compétences et de réorganisation des équipes et se pose donc en arrière-plan la question des localisations des petites unités (labo). Sur ce point, la CFDT a bien entendu les engagements pris par notre ministre, NKM, dans son courrier du 01 août adressé aux agents sur **l'absence de mobilité géographique imposée**. Nous saurons vous le rappeler.

Enfin, la CFDT partage un point d'analyse fort soulevé par ce rapport : **l'État doit s'occuper des politiques publiques et organiser, avec et pour le compte des collectivités, les missions scientifiques et techniques.** (cf. Notre revendication sur une réunion thématique spécifique sur ce sujet).

Cette déclaration constitue une première analyse des documents remis par l'administration qui seront utilement complétés par des contributions de nos militants. Elle ne préjuge pas de l'avis final qui sera donné par la **CFDT**.

---o0o---

FERRAND : le cabinet n'est pas engagé par les conclusions et propositions du rapport d'audit du RST fait par le CGEDD. Concernant le calendrier, suite à cette concertation, il y aura une mission de préfiguration du nouvel organisme, et la concertation se poursuivra.

BERTEAUD (*arrivé*) : donne son accord pour une réunion supplémentaire, comme demandée par la CFDT, dont l'ODJ portera sur les relations avec les CL.

CFDT : de quelle manière sera organisée cette réunion, prévoyez vous de rencontrer des représentants de collectivités locales ?

BERTEAUD : nous ne pensons pas souhaitable leur présence à cette réunion, mais nous prévoyons d'en rencontrer préalablement.

pour pouvoir travailler avec les CL (autrement que par appels d'offres), il faut trouver des modes de fonctionnement (style titre 9 ou partenariats de co-financement ?). Mais il faut que ces actions pour les CL soient inscrites dans les missions du futur organisme. Celui-ci devra mixer du national et du local, mais pas forcément en dispatchant du titre 9 à des clients locaux qui utilisent ensuite les CETE comme des bureaux d'études classiques. Il insiste sur le besoin de renforcer la programmation et besoin d'un copilotage national. Des organismes ont réussi à le faire ; pourquoi pas le NDST ? Le RST doit être le RST de tout les partenaires

Dit autrement, **comment passer d'un outil de l'État à un outil de la Nation ?**

CFDT : apprécie l'envolée lyrique finale et saura la ressortir !

CFDT : plus concrètement, quid des relations avec DREAL, DIR, DIRM, DDI ... L'agenda actuel des réunions ne prévoit pas clairement de les traiter. Seront-ils les oubliés du NDST ?

BERTEAUD : propose d'en parler lors de la réunion supplémentaire dont la date reste à fixer.

BERTEAUD : suite à une question de la CGT sur les moyens et la RGPP, il répond que si l'on est conduit à abandonner certaines missions, c'est parce qu'elles ne seront plus dans la stratégie du NDST. On doit aussi se préoccuper de qui les fera. On a l'objectif d'optimiser la dépense publique. Les moyens de la puissance publique ne sont pas extensibles ! Pour garantir l'avenir de notre RST, il faut pouvoir se défendre et affirmer ce à quoi l'on croit. Par exemple, je ne pense pas que la formation soit la vocation du futur organisme, même si inévitablement ce sera une des fonctions. J'ai une question sur la Biodiversité, un thème à fort enjeu aujourd'hui et demain, y a-t-il des compétences ? et quels seront les besoins de demain ?

FERRAND : suite à une question de FO (*sur le fait que des DIR ou CL puissent créer des compétences chez eux, par peur de disparition des CETE et qu'il faut donc apporter rapidement la visibilité en termes de moyens et de pérennité*), il répond que cela est certes nécessaire mais pas forcément suffisant. Il

faut donner du sens au nouveau dispositif et surtout le faire partager à nos partenaires, internes et externes au ministère.

CFDT : voudrait que l'on revienne sur la note relative aux "*missions et modalités d'action*". Nous attendons toujours les réponses à nos questions, soulevées dans notre courrier CFDT du 26 juillet.

BERTEAUD : elles seront examinées et des réponses vous seront apportées.

CFDT : dans votre note de 3 pages, le mot "*ingénierie*" n'apparaît qu'une seule fois, et encore on dirait que c'est pour nous faire plaisir, alors que le mot "*recherche*" y figure 19 fois et "*scientifique*" 26 fois ! C'est à croire que ce mot "*ingénierie*" est devenu tabou ! Il y a pourtant un bon nombre "*d'ingénieurs*" autour de cette table. Doivent-ils changer leur titre en "*porteurs de politiques*" ou "*chercheurs*" ?

Un débat sémantique s'ensuit entre les OS et M.BERTEAUD sur le sens de l'ingénierie publique-privée, Maîtrise d'œuvre, AMO, et le rôle qu'y prennent les services techniques de l'État ou des CL.

CFDT : la construction de nos compétences scientifiques et techniques, de notre expertise, de notre R&D appliquée ne peuvent exister que si elles se nourrissent et s'appuient sur des prestations opérationnelles, même si, pour vous, elles sont parfois sans "forte valeur ajoutée".

BERTEAUD : le CETE de demain n'a pas à intervenir pour faire le rond point de la commune rurale. On ne doit pas faire de la grande série. Quelle est la vocation des CETE ? Faire de l'ingénierie n'est pas une fin en soi. Dans quel but doit on continuer à en faire ? Bien sûr des petites opérations seront nécessaires en fonction des recherches/innovations à conduire/ évaluer , une approche pragmatique est nécessaire, mais où placer le curseur ?

CFDT : un autre point à traiter est la question du pilotage. Qui le fera ? La DRI, dont nombre de rapports ont montré les limites ? Une future direction scientifique et technique du NDST et si c'est le cas, comment serait-elle constituée ? avec quels ETP ? avec les STC ? Dans les missions actuelles des CETE / STC, on distingue MOA / programmation et MOE, même si une collaboration ou un échange de reformulation de commande est nécessaire dans les domaines d'innovation ; comment retrouvera t on cette particularité dans le nouvel organisme ?

BERTEAUD estime que la question du pilotage est effectivement très importante et qu'elle devra être rajoutée à l'ordre du jour des prochaines réunions. Les missions CETE/STC seront globalisées, **mais** il conviendra d'avoir un pilotage vraiment « scientifique » et non uniquement administratif ; il est à construire, et à adapter en fonction des contextes, l'activité va en découler.

CFDT : nous demandons que dans le préambule de la note sur les missions, le ministère précise ce qu'est pour lui l'ingénierie publique dans les CETE, actuellement, puis dans le futur dispositif.

BERTEAUD : la DRI y travaille. Au final, on n'aura réussi le NDST que si on fait un vrai pôle d'excellence technique, avec un vrai pilotage.

----- Fin des échanges sur le chapitre n°1 de la note "**Une vocation**" -----

CFDT : le chapitre "*Actions*" de cette note ressemblent à un catalogue, certes très riche, mais le problème est qu'on n'a pas les prix en face 🤔 Combien d'ETP ? Où ? Quand ? Quelle hiérarchie, quelles priorités ?

FERRAND : ce n'est pas un catalogue, mais plutôt une liste à la Prévert ! Et en face d'un poème, on ne met pas de prix 🤔

CFDT : quel est l'avenir des CRIR dans le futur NDST ? ... faudrait en rajouter un peu plus ... par Gérard ...

BERTEAUD : pas de décision prise à ce stade.

CFDT : vous nous avez aussi remis une note de 2 pages sur les Labos. On n'y retrouve que les mots "*expertise, recherche, métrologie*". Quid des autres missions et actions actuelles des Labos (*essais, contrôles, inspections, études*) ? Elles disparaissent ?

BERTEAUD : le curseur ne sera pas le même pour les labos que pour l'ingénierie des départements d'études. Par exemple, pour rentabiliser des investissements lourds de laboratoire, je pense qu'il faudra maintenir des activités dites "alimentaires".

CFDT : dont acte, mais nous demandons alors que cette note soit revue en conséquence.

BERTEAUD : suite à un exemple sur les carrières (granulats, enrochements) posés par les OS, il reconnaît qu'il faut améliorer les systèmes "d'observation". Mais il faut structurer ce qui se fait actuellement et la création du NDST permettra de mieux partager les pratiques et méthodes.

CFDT : quid de la convention entre les CETE et l'IFSTTAR, qui doit sortir depuis le début de l'année ? Quel délai ?

BERTEAUD : même s'il faudra la revoir à la création du NDST, il est conscient qu'il faudra la sortir assez vite pour clarifier les relations entre l'ex-LCPC et les LRPC des CETE.

CFDT : Quel délai ?

DRI : ce sera le cadeau de Noël, ou un peu avant !

CFDT : pourquoi avoir gardé, dans la note, la phrase [*Le NDST initiera des actions que le secteur privé seul n'est pas en mesure de porter*]. Il serait opportun de la reformuler pour qu'elle ne soit pas comprise en négatif, i.e. que le public ne fait que ce que le privé ne peut (veut ?) pas faire. En quelque sorte, le privé décide ce sur quoi l'État doit s'investir ?

BERTEAUD : on va voir comment la reformuler, mais l'État n'a pas vocation à tout faire.

CFDT : pour préciser la vocation et les missions, nous vous invitons à rédiger une ébauche de décret du NDST, quelque soit le futur statut (EPA ou SCN). Cela aura le mérite de synthétiser et d'afficher vos vraies priorités.

BERTEAUD : pour la recherche appliquée, il va falloir explorer les organismes existants (EP ou Universités), car le RST est transversal et aborde de multiples thématiques.

FO : n'écarte pas la possibilité de "découper des STC".

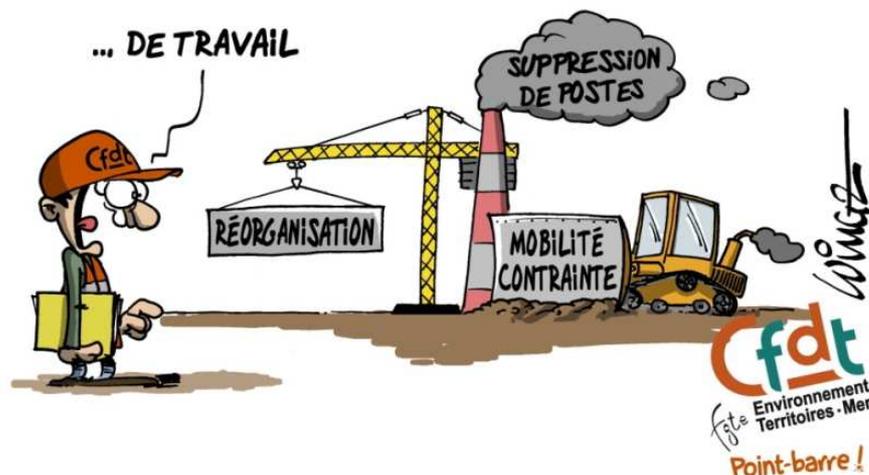
BERTEAUD : j'ai pas d'état d'âme là-dessus. Il faut être pragmatique.

CFDT : nous attendons donc de votre part, pour la prochaine réunion :

- un nouveau calendrier,
- la note de travail revue en fonction des observations des OS, avec un chiffrage.

Prochaine réunion plénière le **mardi 20 septembre 2011**
sur les problématiques propres aux 4 STC (Setra, Certu, Cetu, Cetmef)

POUR UN NOUVEAU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT



la Cfdt ... des choix, des actes !

le 20 octobre VOTEZ ! Merci d'avance de votre soutien